

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2021

LIMITE ÉCARTS DE REVENU - (N° 3094)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS8

présenté par
M. Potier, rapporteur

ARTICLE 3

À la première phrase, substituer au mot :

« publication »

le mot :

« promulgation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.